

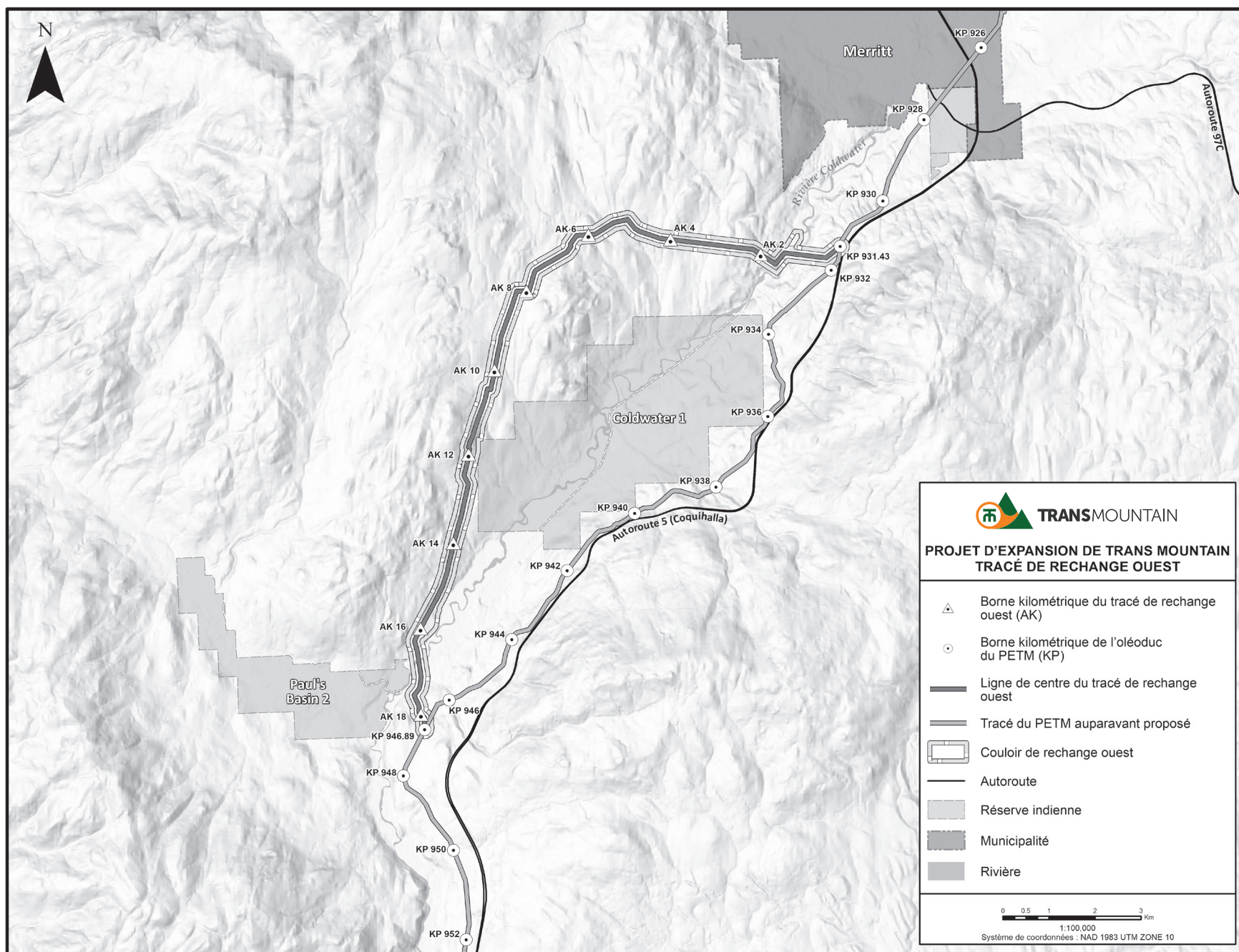


Commission de la Régie de l'énergie du Canada Trans Mountain Pipeline ULC (« Trans Mountain ») Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (le « projet »)

Avis d'audience publique MH-032-2020 Demande de modification en vue du tracé de recharge ouest

La Commission tiendra une audience publique pour examiner une demande que Trans Mountain lui a présentée aux termes de l'article 190 de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* en vue de la modification du couloir du projet dans le secteur de la vallée Coldwater, en Colombie-Britannique. Le couloir du projet a été approuvé par le gouverneur en conseil en juin 2019.

Le couloir modifié proposé, appelé tracé de recharge ouest, s'étend sur environ 18,36 kilomètres, de la borne kilométrique (« BK ») 931,43 à la BK 946,88 du couloir approuvé. La demande de Trans Mountain vise en partie à répondre aux demandes de la bande indienne Coldwater pour que le tracé soit modifié de manière à éviter de produire des effets potentiels sur l'aquifère qui se trouve sous la réserve indienne Coldwater n° 1.



Dans le cadre du processus d'audience MH-032-2020, la Commission se penchera sur les questions liées au tracé de recharge ouest; elle ne réexaminera pas les questions étudiées au cours du processus ayant mené à l'approbation du projet.

Pour participer à l'audience, les membres du public doivent présenter un formulaire d'inscription dûment rempli à la Commission. Ce formulaire se trouve dans le site Web de la Régie de l'énergie du Canada (www.rec-cer.gc.ca/tm-modification-trace-ouest). Pour un complément d'information sur la participation à l'audience, prière de consulter la lettre de la Commission datée du 3 novembre 2020 (dépôt C09302).

Tous les formulaires d'inscription doivent être présentés à la Commission au plus tard le **20 novembre 2020**.

Une fois la période d'inscription terminée, la Commission publiera la liste des participants à l'audience.

La Commission étudie présentement une demande de Trans Mountain pour que l'audience MH-032-2020 ait lieu parallèlement au processus d'approbation du tracé

détaillé relativement aux terrains situés le long du tracé de recharge ouest, ou dans le cadre de celui-ci. Les participants à l'audience MH-032-2020 se verront offrir à une date ultérieure la possibilité de faire des commentaires sur une telle façon de procéder.

La Commission étudiera les commentaires des participants et rendra une ordonnance d'audience précisant les étapes et les échéances correspondantes, ainsi que des renseignements sur l'aide financière aux participants.

Tous les documents déposés et publiés en lien avec l'audience MH-032-2020 seront versés au registre public de la Régie (<https://apps.rec-rec.gc.ca/REGDOCS/Élément/Afficher/3968494>).

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec un conseiller en processus, au 1-800-899-1265 (sans frais) ou à TMX.Aide@rec-cer.gc.ca.